

# DELIVRANCE DE PERMIS DE CONDUIRE

**!! NOUVEAU !!! : PERMIS DE CONDUIRE AU FORMAT CARTE BANCAIRE**



Depuis le 5 avril 2013, la Commune délivre des permis de conduire au **format carte bancaire d'une validité de 10 ans**.

Depuis cette date, plus aucun permis de conduire n'est délivré le jour même. Il faut **compter 3 jours ouvrables à dater du jour suivant la demande** pour que le nouveau permis soit fabriqué et livré.

Pour obtenir votre permis, vous devez vous présenter personnellement au service Population muni des documents suivants :

- votre carte d'identité ou l'attestation de perte ou de vol ;
- l'attestation de réussite des examens de conduite (sauf pour un duplicata de permis de conduire) ;
- **photo** : si vous disposez d'une carte d'identité électronique (EID) en cours de validité, la photo de votre EID sera utilisée pour la confection du permis ; dans le cas contraire, une **photo d'identité récente (moins d'un an) sur fond blanc en couleur** sera nécessaire ;
- le permis de conduire actuel ou l'attestation de perte ou de vol du permis de conduire (délivrée par la Police) (sauf pour un nouveau permis de conduire) ;
- le certificat d'aptitude éventuel (cat. C et D) ;
- l'attestation médicale éventuelle (pour les cat. C, D et transport rémunéré).

Veillez, en outre, vous munir d'un **montant de 25,00 €** pour tout permis de conduire au format carte bancaire (duplicata, changement de catégorie, sélection médicale,...).

## **PERMIS DE CONDUIRE PROVISOIRES**

### **Permis provisoire - 36 mois (cat B)**

Se présenter au service muni :

- d'une demande de permis de conduire provisoire ;
- de 25 € ;
- d'une photo (sauf si la carte d'identité du candidat est récente).

### **Permis provisoire - 18 mois (cat B)**

Se présenter au service muni :

- d'une demande de permis de conduire provisoire ;
- d'un certificat d'aptitude délivré par une école de conduite agréée ;
- de 25,00 € ;
- d'une photo (sauf si la carte d'identité du candidat est récente).

### **Permis provisoire modèle 3 (autres catégories)**

Se présenter au service muni :

- d'une demande de permis de conduire provisoire reprenant les renseignements concernant le ou les guides ;
- de 25,00 € ;
- d'une photo (sauf si la carte d'identité du candidat est récente).

## **PERMIS INTERNATIONAUX**

Se présenter au service muni :

- d'une photo ;
- de 21,00 €